

	Conditions générales de vente Laboratoire GERM-Services/FNPSMS	
---	---	---

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées CGV) régissent les relations contractuelles, ci-après dénommées « le contrat » entre le Laboratoire GERM-Services / FNPSMS, ensembles dénommés « le Laboratoire » et ses Clients, ci-après dénommés « les Clients ». Les relations contractuelles concernent la fourniture de Prestations de services, analyses, formations, audits, dénommées ci-après « les Prestations ».

Les CGV s'appliquent sans restriction ni réserve, à toutes les Prestations rendues par le Laboratoire, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses propres conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et sont accessibles sur le site internet du Laboratoire.

2. Commandes

Toute commande emporte l'adhésion complète et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Les Clients émettent leur commande de Prestations en effectuant une demande de devis ou directement en envoyant les échantillons accompagnés d'un bordereau précisant l'identification de l'échantillon, les Prestations à réaliser, l'adresse d'expédition des résultats et de la facture. Un accusé de réception des échantillons indiquant les analyses demandées est envoyé à tous les Clients, pour lesquels une adresse mail est renseignée. En l'absence de demande de corrections adressée par mail par le Client dans un délai de 24 heures après l'envoi de l'accusé de réception, la commande est validée par le Laboratoire.

Si un produit destiné à être analysé présente des dangers, le Client devra informer le Laboratoire préalablement à l'envoi, et préciser la nature des dangers. Le laboratoire se réserve le droit de refuser une commande en raison des dangers présentés par les échantillons soumis par le client.

3. Tarifs

Les tarifs pratiqués sont valables pour la période allant du 1er juillet au 30 juin suivant, ils sont exprimés en Euros Hors Taxes au jour de réception de l'échantillon. Une prise en charge forfaitaire pour chaque échantillon est facturée, cette somme correspond aux frais de dossier et de préparation des échantillons.

4. Expédition des échantillons

Les échantillons voyagent aux risques et périls du Client. Le Laboratoire ne pourra être tenu responsable de la représentativité de l'échantillon. Les échantillons sont expédiés au *Laboratoire GERM-Services/FNPSMS - 21 chemin de Pau - 64121 Montardon*. Les échantillons sont réceptionnés du lundi au vendredi (jours ouvrables) de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Chaque échantillon portera un numéro, code d'identification ou libellé bien lisible ainsi que la demande d'analyse.

Pour les échantillons de grain ou d'ensilage humides ou congelés, le transport ne doit pas excéder 24 heures (Chronopost,...). Chaque expédition sera accompagnée du nom de l'expéditeur à qui seront retournés les résultats ainsi que l'adresse de facturation.

5. Nature des Prestations

En l'absence d'information de la part du Client, le Laboratoire appliquera la méthode d'analyse qui lui apparaîtra la plus appropriée sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

6. Délais de rendus de résultats

Le Laboratoire dispose d'objectifs internes qui peuvent être communiqués à titre indicatif. Un retard dans le rendu des résultats ne pourra donner lieu à dommages et intérêts ni pénalités. La responsabilité du laboratoire ne pourra être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture imputable au client ou en cas de force majeure.

7. Transmission des résultats

Les résultats d'analyse sont retournés par courrier dès la fin de l'analyse sauf pour les Clients ayant opté pour la dématérialisation des résultats, ayant préalablement souscrit à la signature du contrat de preuves.

8. Confidentialité

Le Laboratoire s'engage à traiter de manière confidentielle toutes les données, résultats et

rapports d'analyses des Prestations confiées par les Clients et s'interdit de les communiquer à quelque tiers que ce soit et pour quelque cause que ce soit. Le Laboratoire s'engage également à traiter de manière confidentielle toutes les informations, données techniques ou commerciales qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution des Prestations, et identifiées comme confidentielles par le Client.

Dans le cas où le laboratoire serait tenu par la loi, ou autorisé par des dispositions contractuelles, à divulguer des informations confidentielles, le client ou la personne concernée seraient avisés des informations fournies, sauf si la loi l'interdit.

Le laboratoire s'engage à traiter de manière confidentielle les informations sur le client obtenues auprès de sources autres que le client lui-même.

9. Conservation des échantillons

Le Laboratoire conserve les échantillons pendant un mois après la date d'expédition des résultats sauf pour les produits humides, sauf convention particulière. Cette conservation est effectuée en chambre froide à 14 °C maximum.

10. Facturation, modalités de paiement, retard ou défaut

Les factures sont adressées après la remise des résultats. Elles sont payables dans un délai de 30 jours fin du mois par chèque bancaire ou par virement. Le laboratoire ne pratique pas l'escompte.

Préciser sur chaque demande d'analyse le nom de la structure à facturer ainsi que le nom et les coordonnées de la personne destinataire. Tout retard de paiement est passible de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, de frais de recouvrement fixés à quarante Euros et d'intérêts moratoires à un taux égal au taux tel que fixé par la loi en vigueur, soit le taux de la BCE majoré de 8 points. Le laboratoire pourra suspendre ou annuler toute commande en cours en cas de non respect des délais de paiement par le client.

11. Limite de responsabilité

La responsabilité du Laboratoire ne pourra être retenue que pour des préjudices directs et immédiats en lien avec la violation intentionnelle des obligations contractuelles. Cette responsabilité se limite aux montants facturés au Client dans le cadre de ladite Prestation. Le client dispose d'un délai de 2 mois après la date de restitution des résultats, sous peine de déchéance, pour faire valoir par écrit l'existence de vice ou une absence de conformité

12. Tribunaux compétents Attribution de juridiction

En cas de litige, seul le tribunal de PAU (64000) sera compétent, même en cas de pluralités de défenseurs ou d'appel en garanties. Cette clause est étendue aux litiges portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution, la résolution, les conséquences et leurs suites